



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 mai 2019 à 18h30

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 15 mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

Etaient présents

M. Sylvain COINTAT, *Maire*
M. Alain CAILBOURDIN, *Adjoint au maire*
Mme Bernadette BACHES, Mme Dominique BASSINO, M. Christophe DELOUBES, Mme Brigitte GUYONNET, Mme Lydia LIPOVAC et M. Gabriel NAGOT, *Conseillers Municipaux*.

Etaient absents

M. Michel BAILLY ayant donné pouvoir à M. Alain CAILBOURDIN.
Mme Monique RABEREAU ayant donné pouvoir à M. Sylvain COINTAT.

Mme Dominique BASSINO a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté.

1. Règlement de la cantine

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019 la compétence de restauration scolaire a été transférée à la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain.

C'est pourquoi, le règlement intérieur de la cantine sera modifié à compter du 1^{er} septembre 2019, notamment en ce qui concerne les inscriptions et le paiement des repas. En effet, la facturation sera faite selon le forfait choisi (1, 2, 3 ou 4 jours par semaine) en prépaiement sur 10 mois.

M. DELOUBES s'inquiète de l'exclusion des enfants pour lesquels les parents ne seraient pas à jour des paiements. M. le Maire répond que le règlement se doit d'être ferme et appliqué à tous. Néanmoins, en cas de difficultés financières, une solution a toujours été trouvée et aucun enfant à ce jour n'a été exclu de ce fait.

Le conseil municipal valide le nouveau règlement de la cantine.

Par ailleurs, chaque année, le nombre d'inscrits ne cessant d'augmenter, il est nécessaire d'envisager l'agrandissement du réfectoire dès la rentrée de septembre 2019. M. CAILBOURDIN explique que la location d'un ALGECO aménagé, d'une capacité de 17 personnes et ouvert avec des fenêtres sur une face, est envisageable. Le coût est approximativement de 220 à 250 € par mois. Vue la configuration de l'école, il serait judicieux de le placer à l'arrière du réfectoire sur des pilotis en béton. M. CAILBOURDIN est chargé de cette étude. Il doit également se renseigner pour remplacer le meuble qui contient la vaisselle et acheter un deuxième four.

2. Décision modificative

Des réajustements budgétaires sont nécessaires pour régler certains imprévus, à savoir :

- + 80,00 € pour régler la dernière facture concernant le P.L.U.
- + 3000,00 € pour finaliser la rénovation de la mairie notamment l'affichage

Les fonds seront prélevés sur le compte des dépenses imprévues de fonctionnement.

Le conseil municipal approuve la décision modificative.

3. Point sur les travaux (présenté par M. CAILBOURDIN)

Aménagement de l'aire des Loges : Les 2 arbres qui ont été plantés, ont malheureusement été arrachés et volés quelques jours après leur plantation. Depuis, 2 nouveaux arbres ont été mis en terre. Ils sont fixés dans le sol à l'aide de tirettes à vigne et maintenus par des tripodes. La table de pique-nique avec accès PMR est disponible chez le fournisseur. Elle sera installée prochainement à l'entrée de l'aire et la seconde sera disposée un peu plus loin.

Construction des ateliers municipaux : La plateforme pour l'implantation du parking et du futur bâtiment est terminée. L'entreprise MORINI doit intervenir en fin de semaine pour sécuriser le chantier à l'aide de barrières. Les travaux de bétonnage doivent commencer la semaine prochaine.

Aménagement de l'entrée des Braults : Pour des raisons climatiques, l'entreprise a pris un peu de retard et les travaux doivent débuter fin mai. Les radars pédagogiques ont été livrés en mairie et seront installés prochainement.

Aménagement de Maltaverne : Les balises provisoires seront installées lundi prochain. Au bout de 2 ou 3 semaines, si l'essai est concluant, le dossier de consultation des entreprises sera lancé afin d'envisager un début de travaux courant septembre.

QUESTIONS DIVERSES

4. SIEEEN - Groupement achat d'énergie : reversement prime ARENH 2019

Suite à l'augmentation importante des prix de l'électricité intervenus fin 2018 sur le *Marché de Gros de l'Electricité*, le SIEEEN, en sa qualité de coordonnateur du groupement, a demandé à TOTAL de réaliser une opération financière : un swap ARENH.

Grâce à cette opération, le groupement va réaliser une économie supplémentaire de 795 567,37 €HT pour 695 membres sur l'année 2019 pour un marché estimé annuellement à 16 450 000 €. Ainsi en 2019, la dépense évitée globale est évaluée à 2 800 000 € soit 17% de gains par rapport au montant TTC des tarifs réglementés annoncés pour juin 2019.

Le montant de cette prime « ARENH 2019 » pour la commune s'élève à 701,96 € HT. Cette somme sera déduite de la prochaine facture.

5. Demande de la société CHABANNE

Suite au refus de subvention par le FISAC (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce), M. MONNIER sollicite une aide financière de la commune pour le raccordement de sa future entreprise aux réseaux d'électricité (1293,12 € TTC), d'eau (1460,52 € TTC) et de téléphone (243,82 €).

La commune ayant participé à l'installation de l'entreprise PAJON, située dans le même secteur, il y a quelques années, M. le maire propose de prendre en charge les frais de raccordement électrique soit 1293,12 €.

Le conseil municipal accepte.

6. Projet zone d'activité

M. le Maire présente le plan retenu dans le PLU pour l'implantation de la zone artisanale. Le coût total pour l'aménagement de la zone complète (achat des terrains, aménagement routier, sécurité...) s'élève à environ 1,3 millions d'euros selon l'étude de faisabilité réalisée par Nièvre aménagement. Pour la plupart des terrains, la commune a obtenu un accord de principe de vente des propriétaires. Or, deux parcelles posent problème. C'est pourquoi, afin de ne pas trop retarder le projet, il serait possible de procéder à une réalisation par phase. La première phase permettrait d'allotir les parcelles situées à côté de l'entreprise PAJON ; une demande a d'ailleurs déjà été faite pour une superficie de 8000 m².

L'intérêt de cette zone étant intercommunal, les élus communautaires sont favorables à cette réalisation. Le conseil communautaire devra prochainement statuer sur le mode de gestion de cette zone. Il existe 3

types de montage : la concession d'aménagement (tout est concédé à un aménageur avec une participation financière de la CCLVN), le mandat de travaux (seul le suivi des études et des travaux est délégué) et la régie (tout est supporté par la collectivité à savoir la CCLVN).

7. Curage des fossés

Fossé rue des Mardrelles : Des riverains se plaignent de mauvaises odeurs occasionnées par de l'eau polluée qui stagne dans un fossé. Un traçage réalisé par le SPANC a permis de constater que ces eaux proviennent de la rue des Gominets. Il est cependant très difficile de déterminer avec exactitude, quelle(s) habitation(s) est (sont) concernée(s). Le SPANC encourage vivement tous les propriétaires à faire le nécessaire pour mettre leur installation aux normes. Par ailleurs, le fossé sera curé et nettoyé.

Fossé rue des Froids aux Braults : M. le Maire lit un courrier des habitants de la rue des Froids. Suite aux travaux d'entretien qui ont été effectués il y a 2 mois environ, les riverains se plaignent car, selon eux, les fossés ont été trop creusés ce qui provoque de l'insécurité et d'autres désagréments. M. le Maire propose de leur répondre et de les rencontrer pour s'expliquer et voir ce qui peut être fait. Par ailleurs, M. CAILBOURDIN va demander un devis à l'Entreprise ROBINEAU pour buser.

8. Trottoirs rue des Gominets

Dans le cahier de doléances, M. CARTON demande pourquoi les trottoirs de la rue des Gominets, côté impair, s'arrête au n°19. Il souhaiterait que ceux-ci soient continués. Le conseil municipal répond que cet investissement n'est pas envisagé pour le moment.

9. Projet cabinet de kiné

Le dossier de Mme BRATZKE est validé. Elle a obtenu un accord pour le financement. Concernant l'assainissement, M. le Maire explique que le SPANC vient de l'informer qu'une étude de faisabilité doit être réalisée par un bureau d'étude spécialisé (coût de l'étude estimé à environ 700 €) ce qui n'avait jamais été évoqué auparavant. Il convient maintenant de faire borner le terrain. M. CAILBOURDIN doit se rapprocher de Me JUILLET pour établir l'acte de notarié dans lequel devra figurer une clause de restitution du bien en cas de vente de la part du kiné.

10. Point sur les manifestations

Fête du 13 juillet : La Lyre Donzaise accompagnera la retraite aux flambeaux et Clémence DURAND animera le bal après le feu d'artifice. M. le Maire propose d'offrir à nouveau le vin d'honneur. Le conseil municipal approuve.

Comice agricole : Il faut prévoir d'aller chercher le char suffisamment tôt afin de réaliser la pancarte de fleurs au nom de la commune. Un des agents communaux conduira le char.

Inauguration de la mairie : L'inauguration annoncée le 28 juin doit être reportée. La nouvelle date proposée est le 5 juillet mais elle doit être confirmée. M. MAGNE, peintre, sera présent et exposera ses œuvres. Le produit de la vente sera reversé au profit de la recherche médicale contre le cancer. Une large publicité sera diffusée à l'aide d'affiches, de flyers, d'invitations et de parution dans la presse. M. DELOUBES propose de se renseigner auprès du lycée professionnel pour faire confectionner des petits fours ou autres pour le vin d'honneur.

Enfants solidaires contre la mucoviscidose : Cette manifestation a été une réussite dans tous les sens du terme. Très bonne ambiance, belles animations et bel exemple de cohésion entre l'école et les différentes associations de la commune. La population s'est mobilisée en force pour soutenir une bonne cause et affirmer sa solidarité. Le conseil municipal remercie notamment Mme SELLIER, Directrice d'école, et M. MARIE, Président de l'ASCT ainsi que Mme BASSINO qui a représenté la commune durant les diverses réunions de préparation.

TOUR DE TABLE

- Mme GUYONNET précise que la date limite des inscriptions pour le concours des maisons fleuries est fixée au 28 juin.
- M. DELOUBES fait part d'une requête d'un riverain de Fontenille qui demande si l'abribus pourrait être rénové. Par ailleurs, une autre personne demande si quelque chose va être fait pour améliorer

le débit internet. M. le Maire explique que SFR va financer une grande partie du déploiement des lignes sur le Département dans les mois futurs ce qui va soulager la communauté de communes.

- M. CAILBOURDIN précise qu'il faudrait également remplacer l'abribus des Braults.
- Quant à celui de la place du 8 mai, Mme BASSINO indique que les riverains pensent qu'il est mieux placé qu'auparavant. Il a malheureusement été souvent squatté en soirée mais ce problème semble résolu. Elle fait part également de sa participation à l'assemblée générale du centre social de Pouilly qui organise beaucoup d'animations pour la petite enfance et les seniors. Une convention a également été signée avec le collège pour organiser, tous les mardis midi après le repas, des animations (jeux de sociétés) pour les ados.

Fin de la séance à 20h20.

Le Maire,
Sylvain COINTAT.

La secrétaire de séance,
Dominique BASSINO.